



N° 307-2023- VSR

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Le Maire de La Ville de LONGWY :**

**VU** les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion du terrassement pour raccordement réseau Gaz de la rue de la Grimpette à Longwy effectué par l'entreprise SADE-CGTH, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant la circulation et le stationnement dans la commune.

## A R R E T E

**ARTICLE 1 :** du lundi 13 Novembre au vendredi 17 Novembre 2023, la rue de l'Abbé Henrion sera barrée du numéro 31 à la fin de la rue (à hauteur du n°15B de la rue Pershing). Le stationnement sera interdit dans cette zone le temps des travaux.

**ARTICLE 2 :** la signalisation réglementaire sera à la charge de l'entreprise.

**ARTICLE 3 :** les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

**ARTICLE 6 :** conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 08 NOVEMBRE 2023

POUR LE MAIRE,  
ADJOINTE DELEGUEE AUX TRAVAUX,



Sylvie BALON